

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, PEYROT Alain

ABSENTES EXCUSEES : DESESTRET Mireille, BALTHAZARD Isabelle, ENGELVIN Danielle, MARTIN Laurence

Le PV du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Acquisition à régler en investissement

Vu l'arrêté fixant le seuil à 500 € en dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement, le conseil considère qu'un sèche-linge doit être considéré comme une acquisition durable et donne son accord pour que cet achat soit réglé en investissement.

Demande du fonds de concours à ARCHE Agglo pour aménagement d'un local au village

La commune sollicite ARCHE Agglo, pour le versement d'un fonds de concours de 4 900 € pour l'aménagement d'un local au village.

Subvention exceptionnelle pour Mosaïque

Mosaïque souhaite organiser pour les 30 ans de l'association, un « Festival jeune public des arts et du mouvement » le 7 septembre 2019 à Etables. Une subvention exceptionnelle de 280 € est accordée pour l'organisation de cette manifestation.

Ouverture de crédits en investissement au budget commune

L'opération «Aménagement d'un local» n'avait pas été prévue au budget 2018 de la commune. Le conseil autorise, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, le mandatement des dépenses d'investissement pour un montant de 35 000 € pour cette opération.

Demande de subvention au SDE pour rénovation d'un local au village

Une subvention est sollicitée auprès du SDE (Syndicat Départemental d'Energies) de l'Ardèche pour les travaux de rénovation d'un local au village.

Participation aux charges d'investissement du réseau d'assainissement de St Jean de Muzols

La commune avait signé une convention avec la commune de St Jean de Muzols et un avenant concernant la répartition des charges de fonctionnement du réseau d'assainissement entre les deux communes.

Cette participation ne couvre pas les frais d'investissement (travaux sur poste de relevage, dévoiement du réseau d'eaux usées de Blanchard, mise en place de l'auto surveillance...), la clé de répartition entre les deux communes doit être modifiée.

Suite à une réunion du 1^{er} octobre 2018, il a été convenu :

- Pour les travaux d'investissement inférieur au seuil des marchés publics (25 000 € HT), la commune de Lemps participera à hauteur de 15% du montant HT des travaux contre 85 % pour la commune de St Jean de Muzols.
- Pour les travaux d'investissement supérieur à 25 000 €, la répartition s'effectuera selon le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement.

A compter des travaux de 2018, le Service de l'Eau de Tournon facturera directement aux communes la part investissement qui leur incombe.

Il a été également décidé que la commune de Lemps verserait à St Jean de Muzols, la somme de 1 631.85 € correspondant à 15 % de 10 879 € pour des travaux d'auto surveillance réalisés en 2015 pour les deux pompes de relevage (Tuilière et Varogne).

Le maire est autorisé à signer cet avenant.

Schéma de mutualisation d'Arche Agglo

Le schéma de mutualisation a été présenté le 4 décembre 2018 au Conseil des Maires. Suite à sa réception en mairie, ce schéma a été envoyé à chaque conseiller municipal.

Considérant que le projet de schéma de mutualisation intègre :

- une charte de mutualisation,
- les mutualisations existantes dans les domaines de l'assistance technique aux communes et aux autorisations du droit des sols,
- les propositions de nouvelles mutualisations dans les domaines juridiques, ressources humaines, informatiques et finances.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à ce schéma de mutualisation.

Divers

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'opération « Nettoyage de printemps » sur l'ensemble des communes volontaires d'ARCHE Agglo aura lieu le samedi 23 mars 2019.